



Je m'abonne à Actusoins Magazine

comptempdemjflex | twittelacelymktube

Rechercher

Newsletter infirmière :

devenir membre

se connecter

Votre email

s'abonner

ACCUEIL A LA UNE CARRIÈRE PRATIQUES VIE PROFESSIONNELLE ACTUSOINS EXPERTS ACTUSOINS EMPLOI

FORMATIONS INFIRMIÈRES



Solution de gestion et télétransmission pour auxiliaires médicaux

Travaillez en toute liberté Solution mobile, simple et efficace

NEWSLETTER, SE FORMER

Recalés au D.E. pour raisons administratives. Que faire ?

30 juin 2014 | Malika Surbled | mots clefs : IFSI

9 réactions

Envoyer par email

Partager

Réagir

J'aime 228

Tweeter

Partager 1

Scoop Partager

Injustice avérée ou manque de communication entre directions et étudiants ? Cette année, certains étudiants en soins infirmiers de 3^e année n'auront pas accès à la session du D.E de juillet parce qu'ils n'avaient pas connaissance de certaines modalités administratives.

« Tous les ans, c'est la même chose », regrette amèrement Irving Montorier, vice-président en charge de l'Enseignement supérieur à Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers.



« Les étudiants ne sont pas suffisamment informés des modalités de contrôle de connaissance, des heures à respecter ou même des dates limites de dépôt de dossier. Par exemple, cette année à Paris, plusieurs étudiants n'avaient pas été avisés d'un changement d'heure pour un de leurs partiels. La modification avait été affichée dans leur IFSI, à un semaine de l'examen, quand les étudiants étaient en stage et donc non présents sur les lieux de l'affichage », explique-t-il.

Des informations qui passent mal, des moyens de communication non compris, Adeline, 36 ans, en a fait les frais en cette fin de 3^e année. Dans un message de désarroi, posté sur le forum de la FNESI, elle explique que n'ayant pas lu un mail de sa direction - le mail était passé dans ses spams -, elle n'a pas eu connaissance de l'heure de dépôt de son TFE.

Sans imaginer qu'elle aurait des problèmes - elle connaissait la date limite qui avait été annoncée oralement aux étudiants de sa promotion -, c'est avec deux heures de retard qu'elle a rendu son travail, si longtemps préparé.

Les conséquences ont été terribles : la jeune femme ne pourra pas se présenter à la session du D.E de juillet et sera dirigée directement vers le rattrapage.

« Dans le même genre d'absurdité, nous avons le cas d'un étudiant qui a été contacté au dernier moment par son IFSI, pour un soutenance quasi immédiate de son TFE. Celle-ci devait initialement se dérouler deux semaines plus tard, il aurait donc encore eu tout le temps pour se préparer correctement... Des exemples, j'en ai des dizaines. Je n'en vais pas tous les citer, on y passerait des heures », ironise Irving Montorier.

Des recours ou des solutions ?

D'après les textes, les étudiants en soins infirmiers doivent de se reporter au règlement intérieur des établissements et aux conditions d'organisation mises en œuvre par la direction des IFSI.

Actualités Vos réactions Les +

1. Infirmière libérale, elle écrit un livre sur sa profession

23 février 2016 | Malika Surbled

réagir

2. Satisfaits du système de soins, les français plaident pour plus de solidarité

23 février 2016 | Malika Surbled

réagir

3. Ses collègues lui offrent 157 jours de RTT pour s'occuper de sa fille

23 février 2016 | Malika Surbled

3 réactions

4. Fusion des régions : les ESI devront attendre pour leur diplôme

23 février 2016 | Malika Surbled

13 réactions

PUBLICITÉ

1^{er} CONGRÈS
du Collège de la Pleine Conscience
RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Mettre la Mindfulness au service de votre quotidien : une découverte partagée

15>17 AVRIL 2016 BIARRITZ

Recevez la newsletter infirmière :

Votre email :

S'abonner

PUBLICITÉ

Mepilex® Border Flex SafetaC
Libère vos mouvements

Si un étudiant ne prend pas connaissance d'un mail alors qu'il s'était engagé à lire ses mails tous les jours, il est donc en tort. S'il s'était engagé à lire les panneaux d'affichage, même pendant ses périodes de stage, et qu'il n'a pas respecté cette consigne, il est en tort aussi.

« Toutefois, ces étudiants peuvent envisager d'exercer un recours gracieux auprès de leur direction, ainsi qu'auprès du conseiller pédagogique de l'ARS », explique une juriste du Sou médical.

Un rejet ou un silence de plus de 2 mois de la part de ces institutions autorise la saisine du juge administratif. D'autant que les administrations ont le devoir de s'assurer que les informations sont bien reçues et comprises par tous les étudiants.

« Ceci étant, le résultat de tels recours reste aléatoire et incertain et il est parfois pertinent d'opter pour le rattrapage », explique la juriste. Un non recours pour les étudiants victimes de ce qui leur semble être une injustice ? L'avis n'est pas partagé par la FNESI.

« Si tous les étudiants déposaient une plainte au tribunal administratif à chaque fois qu'il y a abus de pouvoir, ce type de problème serait résolu en l'espace de 5 ans. Malheureusement, ils subissent et abandonnent », analyse un responsable sur le forum de la FNESI.

Pour que ces dysfonctionnements cessent, la FNESI prône pour une réforme de la gouvernance des IFSI. « Il faudrait que ce soit comme à l'université. Que les conseils pédagogiques soient des instances décisionnelles – car actuellement seuls les directeurs ont le plein pouvoir - et que les étudiants aient leur mot à dire ».

Malika Surbled

J'aime Tweeter Scoop Partager

Envoyer par email Partager Réagir

Newsletter

Abonnez-vous à la newsletter des soignants :

Votre email s'abonner

Faire un don

Vous avez aimé cet article ? Faites un don pour nous aider à vous fournir du contenu de qualité !

faire un don

RÉACTIONS

9 réponses pour "Recalés au D.E. pour raisons administratives. Que faire ?"

1.  30 juin 2014 à 11 h 37 min | Sissou Grigri
de mieux en mieux :=(
[Connectez-vous pour répondre](#)

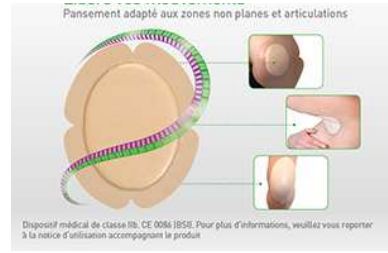
2.  30 juin 2014 à 12 h 08 min | Emmanuelle Cbl
Inadmissible !
[Connectez-vous pour répondre](#)

3.  30 juin 2014 à 12 h 36 min | Anne-sophie Lestrade Avril
Gravissime
[Connectez-vous pour répondre](#)

4.  30 juin 2014 à 12 h 54 min | Audrey Blanchard
C vraiment hallucinant
[Connectez-vous pour répondre](#)

5.  30 juin 2014 à 12 h 54 min | Flo Us
nimporte quoi! de pire en pire!
[Connectez-vous pour répondre](#)

6.  30 juin 2014 à 14 h 06 min | Adeline Broc
Les IFSI, malgré l'universitisation de la formation, ne se donnent pas les mêmes obligations que les Universités en terme d'affichage des examens.



- **Formation : Développer la bientraitance**
DPC | Paris | 23 février 2016

- **Formation : Connaissance de la personne âgée pour une meilleure prise en charge**
DPC | Paris | 23 février 2016

- **Formation : Comportements agressifs en HPAD : comprendre et prévenir pour mieux gérer**
DPC | Paris | 23 février 2016

- **Formation : Coiffure et soins esthétiques pour personnes âgées**
DPC | Paris | 23 février 2016

- **Formation : Approfondissement de l'outil PATHOS**
DPC | Paris | 23 février 2016

- **Formation : Aide aux aidants**
DPC | Paris | 23 février 2016

- **Réflexologie et nourrisson**
Attestation | Toulouse, Martinique | 23 février 2016

- **Réflexothérapies et maternité**
Attestation | Toulouse, Martinique | 23 février 2016

- **Réflexothérapies et oncologie**
Attestation | Toulouse | 23 février 2016

- **Réflexothérapies et stress au travail**
Attestation | Toulouse | 23 février 2016

ACTUSOINS MAGAZIN



Abonnez-vous pour 14,90 € par an + caducée gratuit


ACTUSOINS EMPLOI

- **DIR ICTUR ADMINISTRATIF CT FINANCIER H/F - AUD - CLINIQUE LANGU DOC**
Narbonne - Médipôle Partenaires
- **INFIRMIER H/F - CDD - ASSISTANCE MEDICALE SUR CHANTI R**
Pantin - CIR Assistance


Connectez-vous pour répondre

7.  30 juin 2014 à 15 h 01 min | [Florence Nau](#)
Hallucinant....

Connectez-vous pour répondre

8.  30 juin 2014 à 17 h 53 min | [Carine Loëgel](#)
non mais c'est honteux hallucinant ecoeurant !!! ms qd cessera t on de ns prendre pour des cons ???

Connectez-vous pour répondre

9.  30 juin 2014 à 18 h 03 min | [Jean-Aurélien De Nightingale](#)
décidément, cette réforme, elle est au point...

Connectez-vous pour répondre

Il faut être connecté pour écrire un commentaire [Se connecter](#)

- **AGEMS recherche Puéricultrice (H/F) pour des missions intérim.**
Paris - Intermedis Agence d'Emploi Médical
- **RESPONSABLE INFORMATIQUE H/F - VAL DE MARNE - CLINIQUE BERCY**
Charenton-le-Pont - Médipôle Partenaires
- **AGEMS MCO recherche IDE en Réanimation**
Paris - Intermedis Agence d'Emploi Médical

MOTS CLEFS

Agression Aides-soignant AP-HP Cancer
Ebola EHPAD Etudiants infirmiers
Euthanasie FHF FHP Fin de vie FNEI
Formation Formations grève Hôpital
IADE IBODE IDEL IFSI **Infirmier**
Infirmier libéral **infirmière**
Infirmière libérale Justice Loi de santé
Manifestation Marisol Touraine
Médicaments ONI Ordre infirmier **Ordre**
infirmier Patients **Politique de**
santé Portrait Psychiatrie Recherche
SIDA Soignants Soins Soins palliatifs
Syndicats Urgences Vaccination Violence

DISPONIBLE SUR



Restez connecté ! Installez l'application gratuite Actusoins

[retour haut de page](#)